

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS50

présenté par

M. Bentz, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,
Mme Levavasseur, M. Marchio et M. Muller

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, après le mot :

« télévisions »,

insérer le mot :

« , ordinateurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement complète une liste trop courte d'écrans numériques.